

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>	<input style="width: 95%;" type="text"/>

1. Intitulé du projet

Aménagements des abords du Couesnon, entrée de ville et jardins publics, liaisons douces

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs. a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	Le projet prévoit la création ou le déplacement d'environ 175 places de stationnement pour véhicules légers ainsi qu'une aire de stationnement pour camping-cars (stationnement de 12 à 15 camping-cars selon leurs dimensions).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet d'aménagement des abords du Couesnon sur la commune de Pontorson consiste en la création d'un espace vert permettant aux riverains de disposer d'un espace vert à proximité du centre de Pontorson pour y pratiquer des activités de loisir. Ce projet consiste en :

- un reprofilage en terrasse des berges du Couesnon sur un linéaire d'environ 70 m et aménagement paysager,
- l'implantation d'une passerelle d'une longueur d'environ 50 m sur le Couesnon permettant le passage de piétons,
- la création d'aires de jeux, de terrains de pétanques et d'aires de pique-nique,
- le débusage partiel et la reprise des berges du canal de la Ville Chérel ainsi que le remplacement du ponceau existant afin de permettre la circulation de véhicules,
- la démolition d'une habitation,
- la création d'un verger,
- la création d'accès, de voiries nouvelles et de places de stationnement pour le futur aménagement,
- la création d'un giratoire à l'intersection entre les départementales RD 776 et RD 997,
- l'aménagement du pont d'Orson (modification de la circulation, élargissement des trottoirs, remplacement des gardes-corps et nettoyage général).

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif de mettre en valeur les berges du Couesnon ainsi que ses abords à proximité du centre et d'en faciliter les accès afin de les rendre plus attractives pour les riverains. Il a notamment pour but de favoriser les activités de loisir (promenade, pétanque, aire de jeux, pique-nique...). Le projet vise également à développer les liaisons douces de part et d'autres du Couesnon avec la création d'une passerelle piétonne.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

En phase travaux, le projet consistera à reprofiler les berges du Couesnon sous forme de terrasses successives enherbées sur un linéaire d'environ 70 m en aval immédiat du pont d'Orson. Une passerelle piétonne d'environ 50 m sera implantée au-dessus du Couesnon, en dehors du lit mineur, et permettra de relier les deux rives. Une aire de jeux ainsi que des terrains de pétanque et des tables de pique-nique seront installés en rive gauche dans le prolongement des terrasses enherbées. Au-delà de cette aire de jeux, une parcelle enherbée sera plantée d'arbres fruitiers. Une nouvelle voirie sera mise en place au niveau de cette parcelle afin d'en faciliter l'accès et des places de parking seront implantées de part et d'autres de cette voie. Le chemin d'accès à la ferme thérapeutique du centre hospitalier de Pontorson sera élargi et carrossable. Le ponceau permettant le franchissement du canal de la Ville Cherel sera démoli et remplacé par un ponceau permettant la circulation de véhicules. Ce canal, qui est busé sur environ 50 ml, fera l'objet d'un débusage sur environ 40 ml dans le cadre des travaux et ces berges seront reprises afin d'en adoucir les pentes. Des aménagements paysagers (plantations, pelouses) seront également réalisés sur l'ensemble du site du projet.

Enfin, un giratoire sera créé à l'intersection entre les départementales RD 997 et RD 776 en bordure du site du projet. Le pont d'Orson fera, quant-à-lui, l'objet d'un réaménagement. La circulation y sera modifiée (suppression d'une voie de stockage des véhicules souhaitant tourner à gauche), les trottoirs seront élargis, les gardes-corps seront remplacés et l'ouvrage sera nettoyé. La réalisation de ces travaux nécessitera également le déplacement ou la suppression de certains réseaux de manière ponctuelle (réseau d'eau potable, réseau électrique, éclairage public...).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase exploitation, les aménagements réalisés permettront aux riverains de disposer d'un espace vert à proximité du centre de Pontorson dédié aux activités de loisirs de plein air (promenade sur les bords du Couesnon ou dans le verger, pique nique, pétanque, aires de jeux...) via le développement des modes de déplacement doux de part et d'autres du cours d'eau (passerelle piétonne sur le Couesnon permettant également le passage de cyclistes et de cavaliers, élargissement des trottoirs du pont d'Orson,...). En phase exploitation, ce site sera également accessible pour les personnes extérieures au centre de Pontorson du fait de la réalisation de nouvelles voiries de desserte et de places de stationnement.

Le projet permettra également une amélioration de l'accès à la ferme thérapeutique du centre hospitalier de Pontorson.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de Déclaration au titre de la "Loi sur l'Eau" (fourni ultérieurement)

Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public Fluvial

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du projet	3,6 hectares
Linéaire de berges réaménagées	environ 70 ml
Longueur de la passerelle	environ 50 m
Nombre de places de stationnement	environ 175 places + aire de stationnement de camping-cars (12 à 15 places)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

RD997 / Rue du Vieil Hôpital
Commune de Pontorson

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 1° 3 1' 0 1 "N Lat. 4 8 ° 3 3 ' 1 2 "O

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches du site du projet sont la ZNIEFF de type 2 "Baie du Mont-Saint-Michel" (n°250006479) et la ZNIEFF de type 1 "Marais du Couesnon" (n° 250013228), toutes deux situées à environ 480 au sud du site du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se localise sur la commune littorale de Pontorson
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à environ 2,45 km au nord de la réserve naturelle régionale "Marais de Sougeal" (FR9300001).
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Pontorson est concernée par un plan de prévention du bruit. L'axe le plus proche du site du projet concerné par ce plan est la RN 175 à environ 900 m au nord.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet se localise au sein de la zone tampon du site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO "Mont-Saint-Michel et sa baie". Il se situe également dans le périmètre de protection de 500 m de trois Monuments Historiques (Site classé "Eglise de Pontorson" (IKXJJ2), site inscrit "Prêche protestant (ancien)" (I1WT3Z) et site partiellement inscrit "Hôtel Guiscard-de-la-Ménardière" (IU4BCH)).

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une partie du site du projet est classée comme territoire prédisposé à la présence de zones humides. Un inventaire zone humide (fourni en annexe) a été réalisé dans le cadre de ce projet et a conclu en l'absence de zones humides sur la zone d'étude. On note la présence d'une zone humide d'importance internationale (site RAMSAR "Baie du Mont-Saint-Michel", FR7200009) à environ 360 m au sud du site du projet et à environ 900 m au nord.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche se situe à environ 3,1 km au nord du site du projet (Site inscrit "Moulin de Moidrey").
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet se localise à environ 460 m au nord et environ 1 km au sud du site NATURA 2000 "Baie du Mont-Saint-Michel" (FR2510048, Directive Oiseaux) et à environ 2,45 km au nord du site NATURA 2000 "Baie du Mont-Saint-Michel" (FR2500077, Directive Habitats).
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet se localise à environ 2.4 km au sud du site classé "Baie du Mont-Saint-Michel DPM" (n°1023) et à environ 2.9 km au sud du site classé "Baie du Mont-Saint-Michel" (n°1020).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à engendrer des prélèvements d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible d'être à l'origine de drainage ou de modification des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les reprises de berges en rives droite et gauche au niveau du Couesnon impliquent des terrassements avec un volume de déblais d'environ 5100 m ³ . Ceux prévus sur le canal génèrent un volume de déblais d'environ 2600 m ³ . La totalité des déblais sera évacuée hors du site, en filières agréées (valorisation, réutilisation).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux auront lieu au droit d'espaces verts anthropisés, de prés et de voiries. Les habitats et la flore qui seront détruits sont communs et ne présentent pas d'intérêt écologique particulier. Le projet n'est pas susceptible de détruire des espèces animales. Les travaux pourront tout de même entraîner des dérangements très temporaires pour certaines espèces du fait des différentes émissions liées aux travaux (bruit, poussière...). Le projet n'aura pas d'incidences sur la continuité écologique du Couesnon.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet, de par sa nature, n'est pas susceptible d'être à l'origine d'un impact sur les habitats inscrits du site NATURA 2000 "Baie du Mont-Saint-Michel" (Directive Habitats). Les espèces aquatiques inscrites pourraient être susceptibles d'être impactées en aval du projet, notamment par l'augmentation ponctuelle de turbidité dans le Couesnon. Cependant, le site NATURA 2000 concerné se situe à plus de 7 km en aval, au delà du barrage de Beauvoir. De plus, les éventuelles augmentations de turbidité, si elles ont lieu, seront très limitées et très temporaires. Ces espèces ne seront donc pas impactées par le projet. Les autres espèces inscrites dans les deux sites NATURA 2000 (directives habitats et oiseaux) ne seront pas impactées.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet à pour but de mettre en valeur les berges du Couesnon au sein de la ville de Pontorson. Il aura donc une incidence positive sur les aspects paysagers et patrimoniaux.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les berges du Couesnon seront réaménagées mais l'occupation du sol n'évoluera pas. Seules les parcelles agricoles destinées actuellement au pâturage seront transformées en vergers, en voiries et places de stationnement.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune est concernée par le risque submersion marine et mouvement de terrain mais le site du projet n'est pas sujet à ce type de risque. Le risque sismique est faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne sera pas à l'origine de risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux engendreront un trafic supplémentaire lié à l'apport des matériaux et engins de chantier et à l'évacuation des déblais et déchets engendrés. L'évacuation des déblais de terrassement, qui constituera la principale source de trafic, nécessitera environ 260 camions transportant 30 tonnes chacun. Cependant, le site est desservi en plusieurs endroits par la RD 997, qui est un axe adapté à ce type de trafic. De plus, le trafic sera étalé sur toute la période de travaux, soit 6 mois.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les fonctionnement des engins de chantier sera à l'origine de nuisances sonores. Celle-ci seront limitées aux abords immédiats du projet et n'auront lieu que de manière temporaire en phase travaux.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne sera pas à l'origine de nuisances olfactives particulières.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le fonctionnement des engins de chantier et la réalisation des travaux (terrassements, réaménagement,...) pourront engendrer des vibrations. Cependant, ces vibrations seront peu intenses, limitées aux abords immédiats de la zone de travaux et limitées dans le temps.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase de fonctionnement, les équipements d'éclairages publics implantés dans le cadre du projet seront des sources d'émissions lumineuses. Ces éclairages s'inscriront dans la continuité de l'éclairage public déjà présent.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le fonctionnement des engins de chantier sera à l'origine d'émissions de gaz à effet de serre. Ces émissions seront temporaires.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendrera pas de rejets liquides particuliers dans le milieu naturel. Concernant les eaux pluviales du site, les surfaces collectées ne seront pas modifiées et les coefficients d'imperméabilisation varieront peu. De plus, les eaux pluviales seront gérées par un réseau de noues créées en bordure de voiries dans le cadre du projet. Ces noues permettront l'infiltration au maximum de ces eaux. En situation exceptionnelle, le surplus sera évacué vers le canal de la Ville Chérel par l'intermédiaire d'une surverse.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'est pas susceptible d'engendrer des effluents.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La réalisation des travaux engendrera la production de déchets de chantier non dangereux. Ceux-ci seront collectés, triés et envoyés vers des organismes de traitement et de valorisation agréés.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet à pour but de mettre en valeur les berges du Couesnon et ses abords, à proximité du centre-ville de Pontorson, par un réaménagement paysager. L'impact sur le paysage, le patrimoine et l'architecture sera donc positif.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les berges du Couesnon et ses abords seront réaménagés afin de les mettre en valeur et favoriser ainsi le activités de loisir (promenade, activités de plein air, pique-nique..). Des parcelles vouées au paturage seront transformées en vergers et en parking. Une habitation sera démolie et un verger y sera implanté. L'accès à la ferme thérapeutique du centre hospitalier de Pontorson sera maintenu et amélioré.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Il n'existe pas de projet à proximité du présent projet, ayant fait l'objet d'une Évaluation Environnementale avec avis de l'Autorité Environnementale ou d'une Étude d'Incidences Environnementales avec Enquête publique, susceptible d'avoir des incidences cumulées avec le projet de réaménagement des abords du Couesnon à Pontorson.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le principaux effets négatifs susceptibles de se produire lors de la réalisation du projet concernent les eaux superficielles. Les eaux pluviales font déjà l'objet d'une gestion. Les volumes collectés varieront peu du fait de l'absence de modification notable des coefficients de perméabilité. Afin d'éviter toute incidence de la passerelle sur les écoulements du Couesnon, notamment en période de crue, celle-ci, ainsi que ses fondations, seront implantées en dehors du lit mineur. Les déblais issus du chantier seront également évacués en dehors du lit majeur du Couesnon afin de ne pas réduire la surface d'expansion de ce cours d'eau. D'un point de vue qualitatif, de mesures d'évitement de toute pollution accidentelle seront prises. L'ensemble des substances polluantes nécessaires au chantier seront stockées à l'écart du cours d'eau dans des récipients munis d'une double peau et stockés au-dessus de bacs de rétention. Les engins de chantier seront régulièrement entretenus au droit de plateformes étanches à l'écart du cours d'eau. Des mesures seront également prises pour limiter au maximum les départs de particules fines vers le Couesnon ou dans le Canal de la Ville Chérel. Les sols seront compactés au fur et à mesure du réaménagement et du terrassement des berges. Celles-ci seront également revégétalisées dès la fin du réaménagement afin de limiter au maximum ces emportements de particules fines. Les déchets de chantier feront l'objet d'une gestion stricte. Les mesures classiques de chantier visant à limiter les nuisances liées aux travaux seront également mises en place (respect des normes d'émissions sonores, des horaires de chantier, des règles de circulation, sécurisation de la zone de chantier, mise en place de déviations si nécessaire...).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est conçu pour éviter toute incidence sur les écoulements du Couesnon, notamment en période de crue. De plus, des mesures seront prises afin d'éviter toute pollution des eaux superficielles par des apports de substances polluantes ou de particules fines. Ces mesures permettront également d'éviter toute incidence négative sur la qualité des eaux souterraines et du sous-sol. Une étude Zone Humide (fournie en annexe) a démontré l'absence de zones humides sur l'emprise de la zone du projet. De plus, le projet aura un effet positif en phase exploitation sur le paysage et le milieu humain et permettra la restauration fonctionnelle sur environ 40 ml du canal de la Ville Chérel. Au vu de ces éléments, des autres mesures détaillées au paragraphe précédent et du fait que le projet fera l'objet d'un dossier de Déclaration "Loi sur l'Eau" au titre du Code de l'Environnement (fourni ultérieurement), il ne paraît pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe n°7 : Diagnostic Zones Humides du site du projet.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à PONTORSON

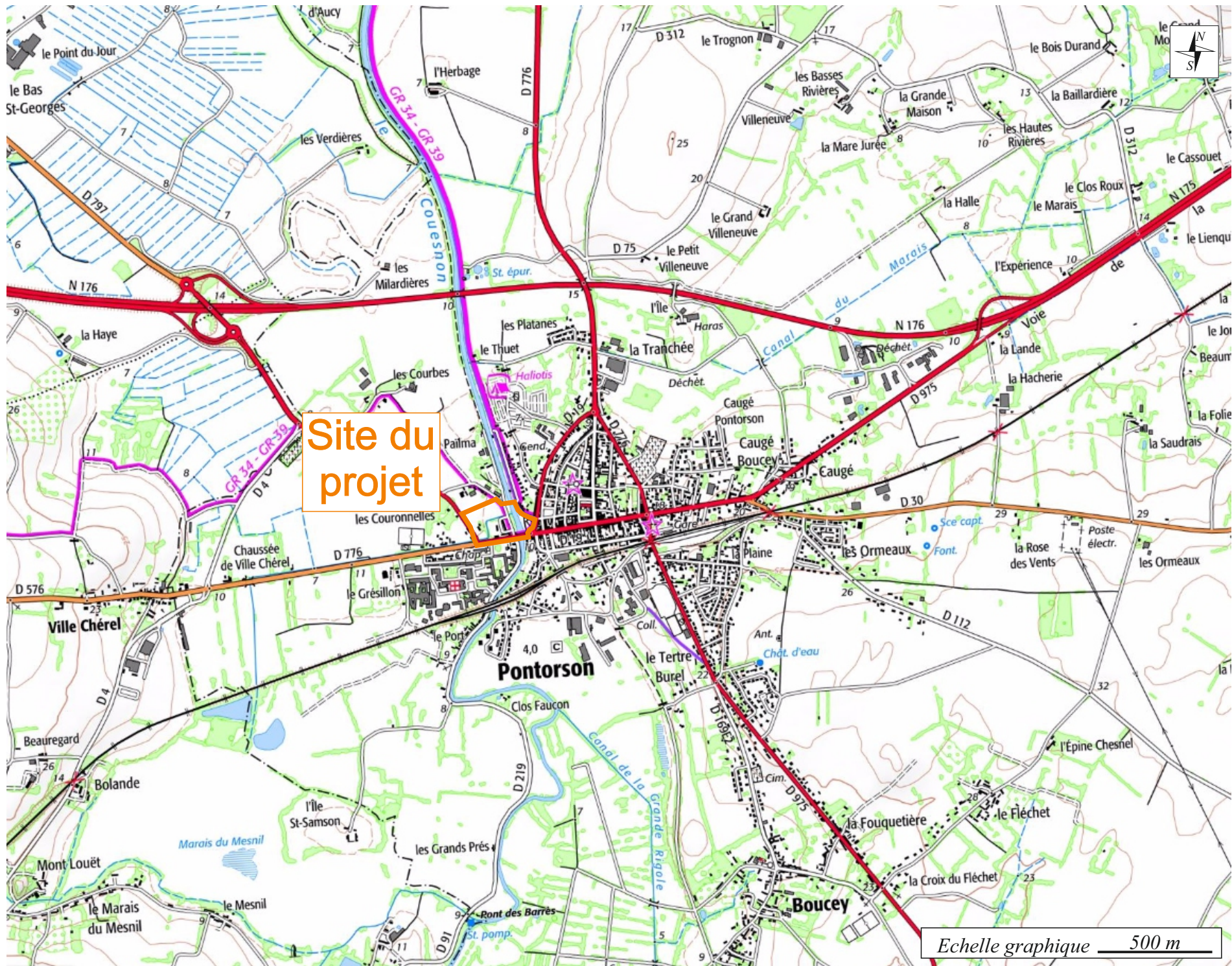
le, 22 JANVIER 2019

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Annexe n°2

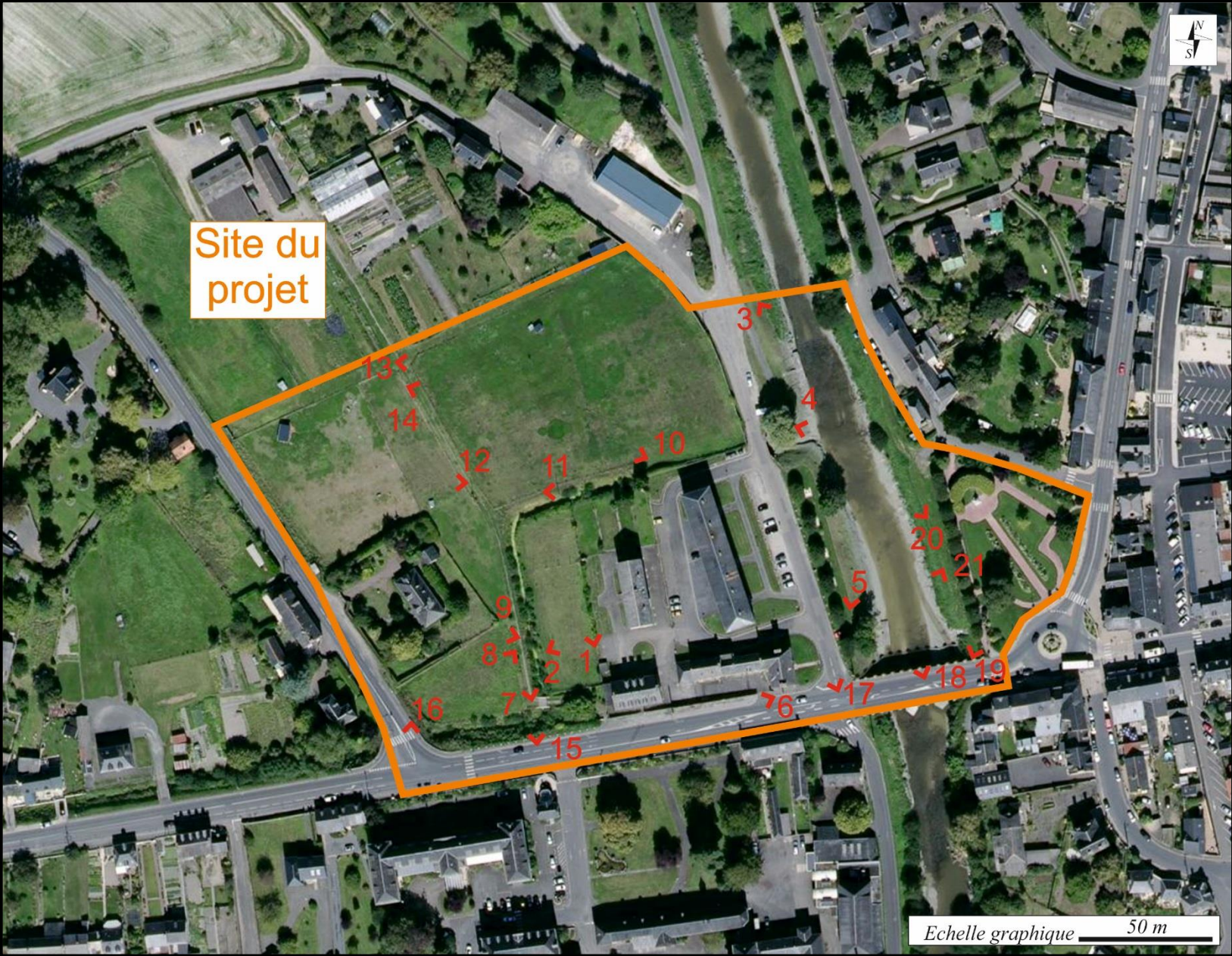


Site du projet

Echelle graphique 500 m

Annexe n°3

Localisation des prises de vue datant du 14/12/2018 :



Photographie 1 :



Photographie 2 :



Photographie 3 :



Photographie 4 :



Photographie 5 :



Photographie 6 :



Photographie 7 :



Photographie 8 :



Photographie 9 :



Photographie 10 :



Photographie 11 :



Photographie 12 :



Photographie 13 :



Photographie 14 :



Photographie 15 :



Photographie 16 :



Photographie 17 :



Photographie 18 :



Photographie 19 :



Photographie 20 :



Photographie 21 :



Annexe n°4

SOLS		MOBILIER / OUVRAGES	
	Eroché		Banc tout bois
	Eroché poncé		Banc noce bretonne
	Asphalte		Corbeille
	Stabilisé		Bornage chasse roue
	Pavés (ou béton selon stock de pavés disponible et économie du projet)		Barrière voiture
	Terre-pleine		appui vélo
	Béton		Côture béton
	Dalle alvéolaire remplie de gravillons		Assise granit gradin
	Matelas Reno		Bornage terrain de pétanque
	Gravillons		Bornage chasse roue
	Sol qualitatif aire de jeux		Borne bois
	Marquage au sol		Garde corps
			Lisse
			Murs et murets existant
			Murs et murets prothésés
			Passerelle
			Boulisse pierre
			Cloû marquage stationnement PMR
			Corset arbre en bois
			Borne pierre existante réposé
			Ponton (2 options)
			Signalétique PMR
			Table de pique-nique
			Jeux thématique de l'eau
			Autres jeux
			Jeux rocher
			Porte
			INDICATIONS
			94.70 Côte existant
			94.70 Côte projet
			Bât existant
			Emprise extension

Aménagement des abords du Couesnon

PONTORSON (50)

Maîtrise d'ouvrage
Mairie de Pontorson
2 place de l'Hôtel de Ville
50110, Pontorson
T 02 33 60 00 18
dgs@pontorson.fr

Maîtrise d'oeuvre mandataire
agence Laure Planchais paysagiste dplg
5 rue de Charonne
75011 PARIS
T 01 43 71 21 78
agence-laureplanchais@orange.fr

Atelier d'Architecture E. Soubeyrand
120 rue de Palma
35000 RENNES
T 02 30 96 04 40
contact@soubeyrand-archi.fr

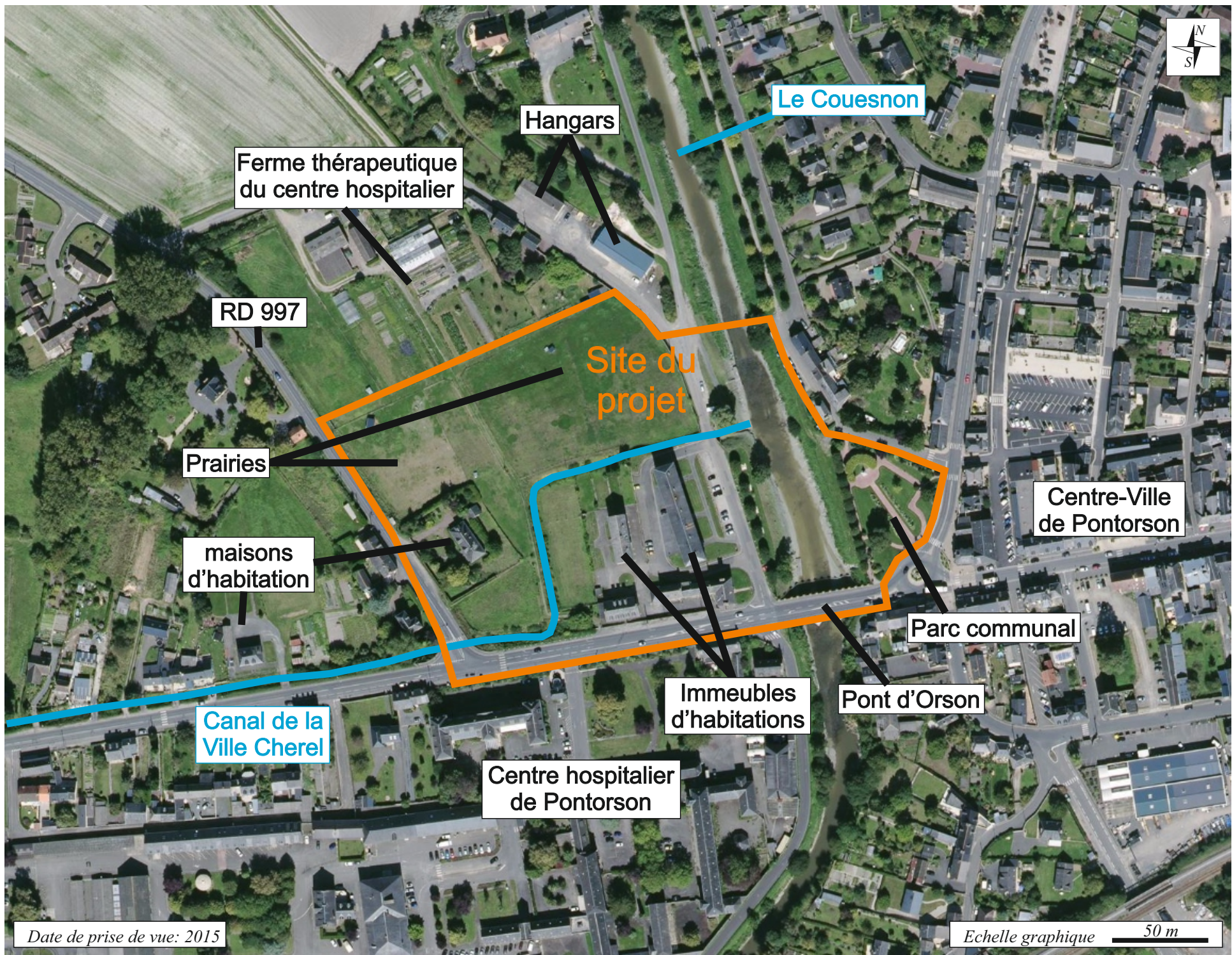
SAFEGE, ingénieurs conseils
ZAC du Long Cours 2, Longue vue des Astronomes
14111 LOUVIGNY
T 02 31 28 54 80
david.lucas@suez.com

lot	PRO	27 novembre 2018
Plan masse		
indice de révision	1/500	visé par : Laure Planchais

agence Laure Planchais paysagiste dplg
Alix Viaia chef de projet - YYY dessinateur - projeteur



Annexe n°5



Ferme thérapeutique
du centre hospitalier

Hangars

Le Couesnon

RD 997

Site du
projet

Prairies

maisons
d'habitation

Centre-Ville
de Pontorson

Parc communal

Canal de la
Ville Chérel

Immeubles
d'habitations

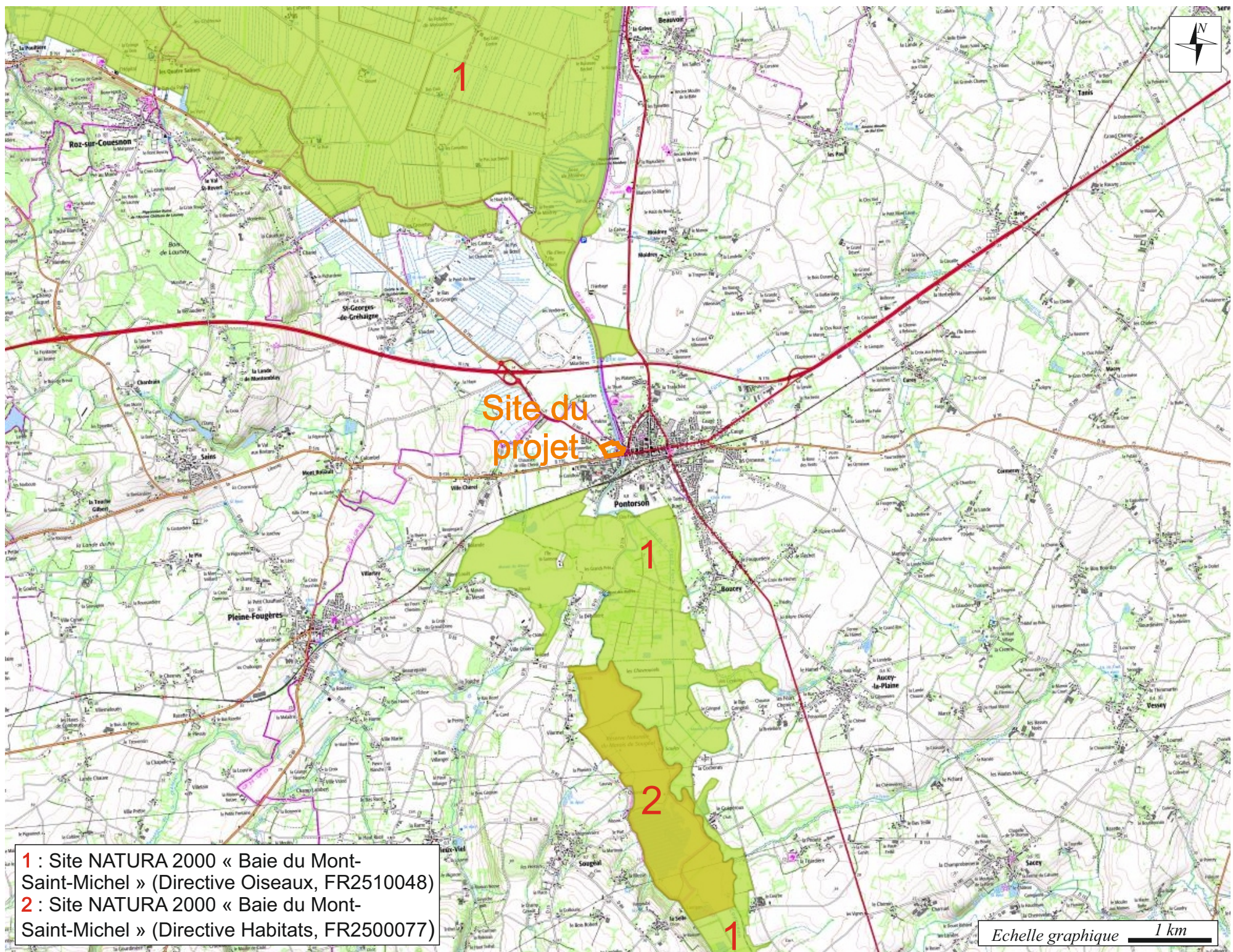
Pont d'Orson

Centre hospitalier
de Pontorson

Date de prise de vue: 2015

Echelle graphique 50 m

Annexe n°6



- 1** : Site NATURA 2000 « Baie du Mont-Saint-Michel » (Directive Oiseaux, FR2510048)
- 2** : Site NATURA 2000 « Baie du Mont-Saint-Michel » (Directive Habitats, FR2500077)

Echelle graphique 1 km

Annexe n°7



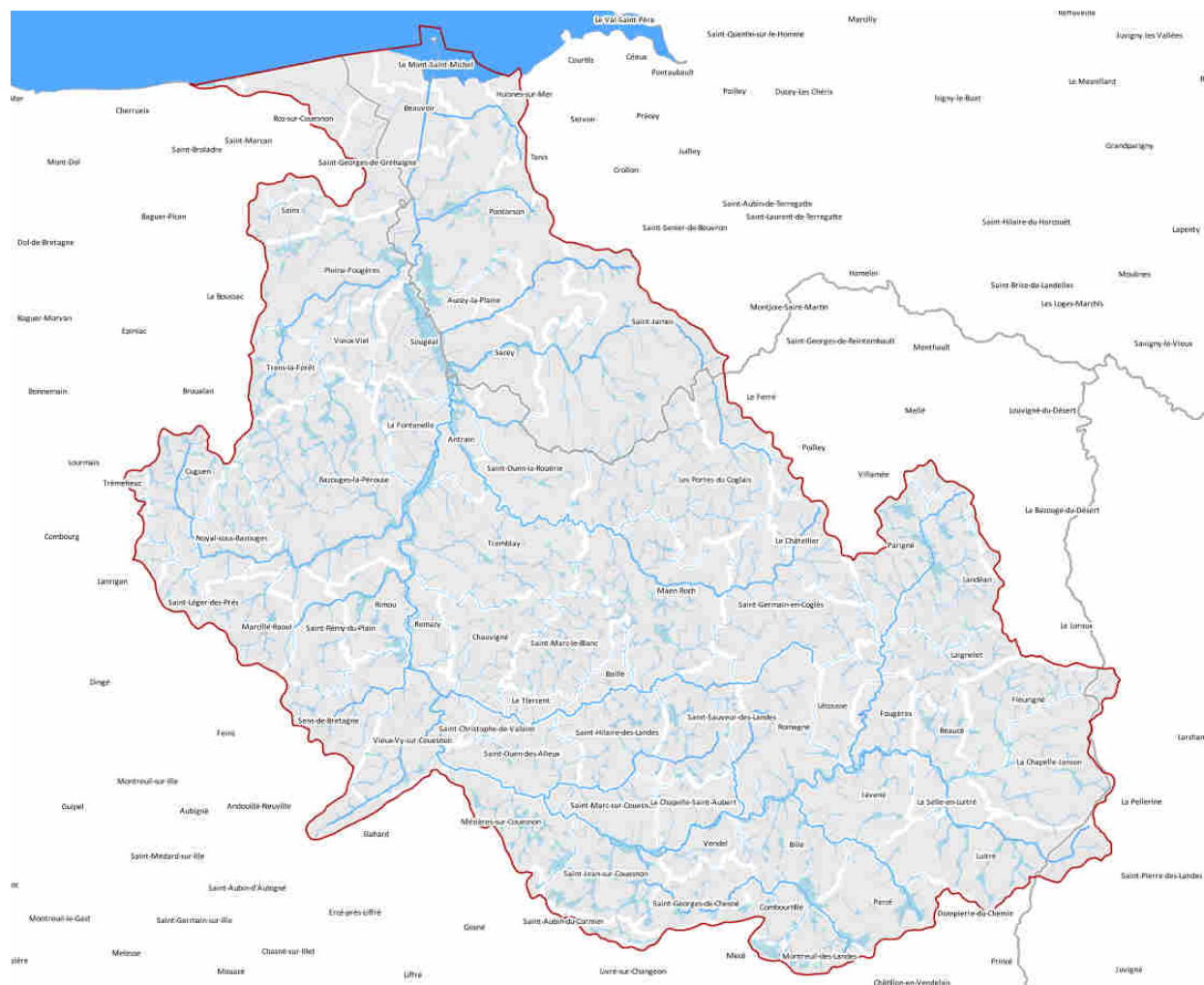
Etat des connaissances des zones humides du bassin du Couesnon Procédure d'ajustement

Rappel

Initiés en 2007 par la Commission Locale de l'Eau du SAGE Couesnon (CTP validé le 13/12/2007) et portés par les 4 syndicats de bassin versant, les inventaires des zones humides sur le bassin du Couesnon ont été finalisés fin 2010 et début 2011. Les 4 syndicats de bassin versant ont fait appel à des prestataires extérieurs spécialisés dans le domaine des milieux aquatiques. (Basse vallée du Couesnon : SEEGT, Loisançe Minette : EF Etudes, Haut Couesnon : Hydroconcept, Moyen Couesnon : EF Etudes).

Les critères d'identification utilisés sont ceux des arrêtés de 2008 et 2009, à savoir la pédologie et/ou la végétation. Le travail s'est inscrit dans une démarche participative. Ainsi le travail du bureau d'étude a non seulement été suivi par le syndicat de bassin versant, la cellule d'animation du SAGE et le comité de pilotage mais aussi par des groupes locaux réunissant des agriculteurs, des élus, des « anciens » ainsi que des représentants d'associations environnementales. Une consultation du public a été également réalisée.

Un complément d'inventaire a été réalisé en 2013 pour notamment couvrir les parties de communes limitrophes non couvertes par les inventaires validés en 2010 et 2011. Ce complément d'inventaire a été réalisé par le syndicat Mixte du SAGE Couesnon selon le même cahier des charges. Le travail a été suivi par un comité de pilotage et validé par la CLE le 5 décembre 2013.



Demande

Demandeur	Propriétaire de la parcelle	Lieu	Objet de la demande	Analyse/commentaire	Proposition de conclusion
Ville de Pontorson	Ville de Pontorson	BERGES DU COUESNON DR776 "Voie de la Liberté"	Vérification de présence de zone humide dans le cadre du projet d'aménagement des berges du Couesnon	Visite terrain effectuée le 15 juin 2018. sondages négatifs	Aucun ajout de zh dans l'inventaire

Objet de la demande

Mail de David LUCAS de la SAFEGE

Le projet a pour but de créer un lieu de vie et de loisirs autour du Couesnon et sur ses abords. Les aménagements principaux sont la réalisation de gradins enherbés de part et d'autre des berges du Couesnon, la mise en place d'une passerelle piétonne, la réalisation de stationnements avec création de voie d'accès, d'un espace pique-nique, aire de jeux, terrains de pétanque...

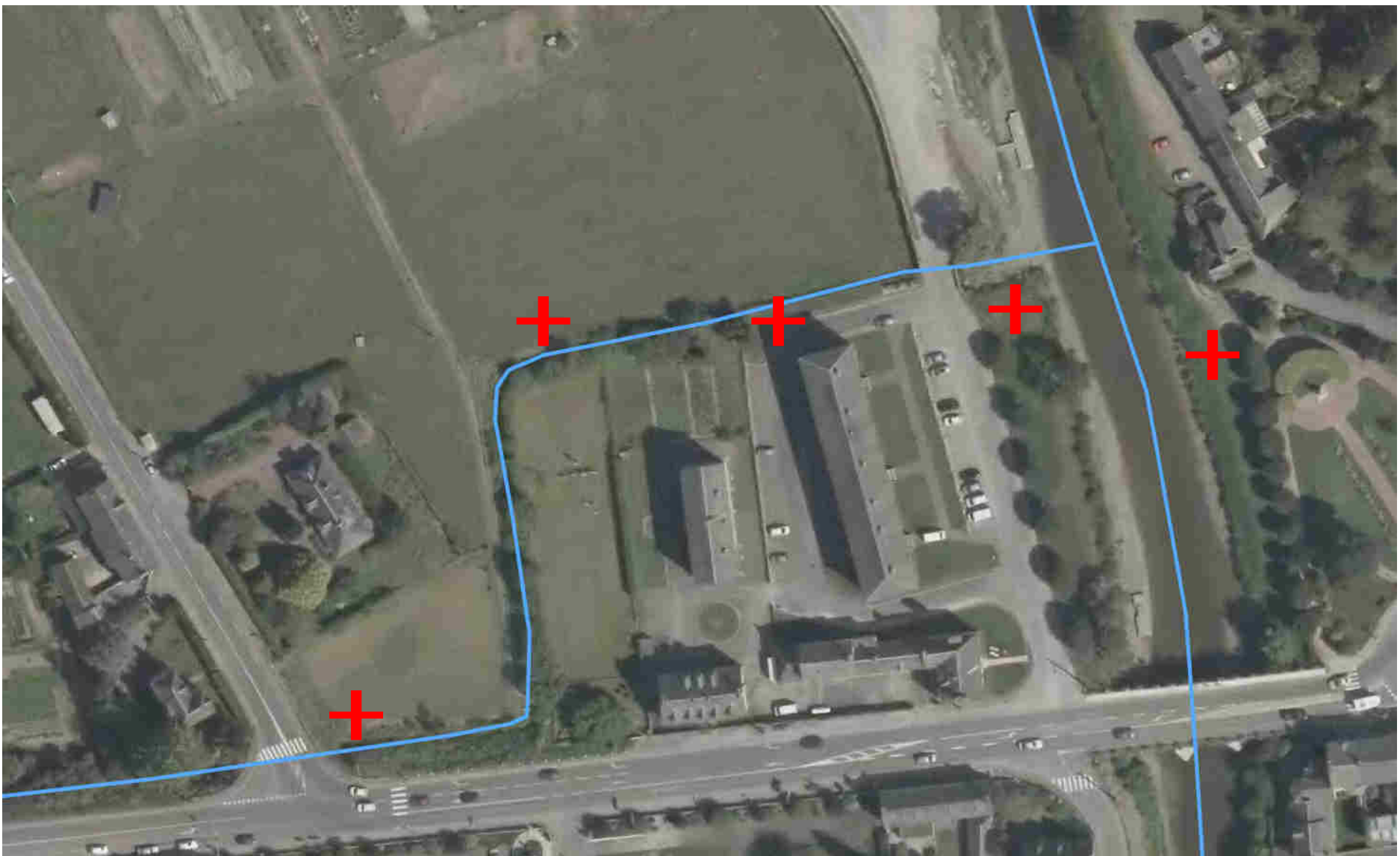
Sur les cartes de la DREAL nous sommes en zones de fortes prédispositions de zones humides. Nous souhaiterions savoir si vous êtes déjà intervenus sur ce secteur pour l'inventaire (il n'y a pas de ZH répertoriées sur la carte du SAGE), et le cas échéant prévoir une intervention de reconnaissance avec quelques sondages (ceci est essentiel dans le cadre du dossier loi sur l'eau à réaliser). Nous pourrions éventuellement nous rencontrer sur site lors d'une prochaine réunion avec Céline Ronfort (j'y retourne le 12/06 prochain).

Sur la coupe NN', il est prévu d'adoucir une des berges du canal Ville Cherel avec à l'arrière plantation d'un verger. Le réaménagement de cette zone en pente douce pourrait donner lieu à la reconstitution d'une zone humide. D'une manière générale, il n'est pas prévu de réhausser le terrain naturel (problématique de zone inondable).

Analyse/commentaire



Expertise terrain réalisée par Céline Ronfort du syndicat mixte du Couesnon aval le 15 juin 2018



Les critères d'identification de zones humides (végétation et pédologie) n'ont pas été retrouvés lors de cette vérification de terrain.

Conclusion

Le terrain concerné par le projet d'aménagement de la ville de Pontorson ne concerne pas de zones humides